

--A.R.--
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 25/9/57

N° 2886/Just 7

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KIGALI.



Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre N° 5944/RMP II.I32/VE du 20/8/57, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cela provient du fait que j'avais convoqué des témoins qui ne sont jamais présentés au Territoire.

Ce transmis tardif provient également du fait que dans cette période, j'étais surchargé de travail parce que, j'exerçais en même temps les fonctions de Comptable Territorial, Chef de Poste, Commissaire de Police, Préposé à l'immatriculation que je ne trouvais pas le temps pour envoyer ce procès-verbal

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE,

BENOIT.L.--